

Rapport Régional

Revue technique et institutionnelle comparée des Systèmes d'Information sur le
Marché du Travail (SIMT) du Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal

Sommaire

Résumé exécutif.....	3
1. Introduction.....	8
2. Sources et qualités des données sur le marché du travail	9
2.1 Enquêtes sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages	9
2.2 Recensements et enquêtes auprès des entreprises	13
2.3 Bases de données administratives	15
3. Mesure du travail décent	17
3.1 Disponibilité des indicateurs du travail décent	17
3.2 Ajustement des questionnaires	19
3.3 Raisons principales de la non estimation des indicateurs mesurables.....	19
4. Gestion de l'information sur le marché du travail.....	20
4.1 Producteurs de l'information sur le marché du travail	20
4.2 Utilisateurs de l'information sur le marché du travail	24
4.3 Fonctionnement des SIMT	25
5. Programmes pays du travail décent et coopération technique	28
5.1 Programmes nationaux de promotion du travail décent (PPTD)	28
5.2 Schémas directeurs de la statistique	28
5.3 Projets de coopération technique.....	30
6. Plans de renforcement des capacités techniques et institutionnelles	32
7. Conclusion	34
Annexe A: Sigles et abréviations	35
Annexe B: Sources de données sur le marché du travail.....	37
Annexe C: Mesure du travail décent	39

Résumé exécutif

Ce rapport régional s'appuie sur les revues techniques et institutionnelles des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) du Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal, réalisées par AFRISTAT, au courant du premier semestre 2011, dans le cadre du projet RECAP mis en œuvre par le CIF-OIT avec l'appui financier de la Commission européenne. Les objectifs de ces revues étaient : i) d'évaluer les forces et les faiblesses des SIMT existants pour mesurer et analyser les indicateurs du travail décent, ii) d'analyser les approches et les interventions de la Communauté Européenne et d'autres donateurs en soutien aux SIMT, iii) et de proposer un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des SIMT pour permettre le suivi des indicateurs du travail décent.

Sources et qualités des données sur le marché du travail

Les statistiques du travail sont issues des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des entreprises, et des bases de données administratives. Les enquêtes auprès des ménages constituent les principales sources de données pertinentes pour la mesure des indicateurs du travail décent. Au Bénin, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a réalisé une Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICOV) en 2007. La même année, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso a mené une enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA/QUIBB 2007). Le Mali dispose à son tour de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) réalisée par le Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (DOEF/ANPE), également en 2007. Finalement, le Sénégal peut compter sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2005 mise en œuvre par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Ces enquêtes sont la première et la meilleure source d'information sur le travail décent dans ces pays. Il est à noter que de nouvelles enquêtes auprès des ménages ont été mises en œuvre récemment, comme par exemple l'EMICOV 2010 du Bénin, l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages et le Suivi de la Pauvreté (EICVM) 2009-2010 du Burkina Faso, et l'EPAM 2010 du Mali. Malheureusement, ces enquêtes plus récentes sont pour l'heure toujours en cours de traitement, par conséquent les résultats ne sont pas encore disponibles.

L'EMICOV est une enquête nationale qui dispose de plusieurs modules sur les conditions de vie des ménages, dont l'emploi et le chômage. En théorie, la périodicité du module « emploi » est annuelle, mais dans la pratique elle varie de 2 à 3 ans. L'enquête utilise les concepts standards du BIT. Toutefois, certains résultats de l'EMICOV appellent à des critiques. En effet, d'après les résultats préliminaires publiés par l'INSAE, le taux de chômage et le taux d'activité estimés en 2007 sont nettement inférieurs à ceux de 2006. Aucune explication n'a pu être avancée pour expliquer la forte baisse de ces indicateurs en un an. L'EPAM, ainsi que le QUIBB, sont également des enquêtes nationales d'une périodicité de 2 à 3 ans qui se basent sur les concepts standards du BIT. Le problème de l'EPAM est l'absence de mise à jour de sa base de sondage issue du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998. L'estimation de la structure de la population

selon le sexe à partir de l'EPAM 2007 diffère de celle obtenue en se basant sur le RGPH 2009. Ces anomalies sont finalement corrigées avec l'EPAM 2010 dont la base de sondage est issue du RGPH 2009.

D'autres sources de données existantes sont également importantes pour la production de certains indicateurs du travail décent. Il s'agit notamment de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE), réalisé en 2008 au Bénin, en 2006 au Burkina Faso, et en 2005 au Mali et au Sénégal, ainsi que les bases de données administratives de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) (Bénin, Burkina Faso, Sénégal), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) du Mali, de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), de la Direction de la Statistique, de l'Informatique et de la Prospective (DSIP) du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS) du Burkina Faso, et la base de données dynamique « Malikunnafoni » du Mali. Par ailleurs, le Bénin dispose d'un recensement général des entreprises réalisé en 2008 dont l'objectif est de générer des données quantitatives sur les activités exercées par les entreprises, le Burkina Faso d'un répertoire annuel des entreprises obtenu à partir du recensement industriel et commercial de 2009 et de l'utilisation des déclarations statistiques et fiscales en provenance du Ministère de l'Economie et des Finances, et le Sénégal d'une base de données de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) qui enregistre des informations sur les entreprises et leurs employés. Finalement, le DOEF/ANPE a réalisé en 2009 au Mali, un recensement auprès des entreprises du secteur moderne pour le bilan de l'emploi de 2008. Le bilan de l'emploi est réalisé tous les deux ans, mais pas forcément sur le même thème ou le même secteur.

Mesure du travail décent

Sur les 64 indicateurs définis du travail décent, les sources de données disponibles permettent d'en mesurer 47 au Sénégal, 43 au Bénin et au Mali, et 41 au Burkina Faso. En particulier, l'EMICOV 2007, l'ESPS 2005, l'EPAM 2007, et le QUIBB 2007 permettent, à eux seuls, d'en mesurer 35, 30, 29 et 17, respectivement. Cependant, parmi l'ensemble des indicateurs, peu sont finalement réellement estimés et publiés, à savoir seulement 13 au Mali, 11 au Burkina Faso et au Sénégal, et 9 au Bénin. Les indicateurs publiés sont de façon générale relatifs aux éléments fondamentaux suivants de l'Agenda du travail décent : i) possibilités d'emploi, ii) horaires décents, iii) formes de travail qu'il y a lieu d'abolir, iii) sécurité sociale, et iv) contexte économique et social du travail décent. Dans ces pays, les sources de données existantes sur l'emploi et le travail décent, qu'il s'agisse des enquêtes ou des bases de données administratives, sont sous-exploitées.

Les indicateurs qui ne sont pas mesurables à partir des sources existantes portent essentiellement sur : i) la capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée, ii) l'égalité de chance et de traitement dans l'emploi, iii) la sécurité au lieu de travail, et iv) le dialogue social, la représentation des travailleurs et des employeurs. Toutefois, certains de ces indicateurs pourraient être produits moyennant quelques ajustements des questionnaires ou des supports de collecte des données. Cependant, des coûts supplémentaires et des risques de surcharge de travail et de fatigue des enquêtés sont à prendre en considération.

Gestion de l'information sur le marché du travail

Les principaux producteurs statistiques des SIMT sont les instituts nationaux de statistiques (l'INSAE au Bénin, l'INSD au Burkina Faso, l'INSTAT au Mali, et l'ANSD au Sénégal), les CNSS (Bénin, Burkina Faso, Sénégal), l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OEF) du Bénin, l'Observatoire National sur l'Emploi et la Formation (ONEF), la DSIP, et l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE) du Burkina Faso, l'INPS et le DOEF/ANPE du Mali, et l'IPRESS et la DPEE du Sénégal. Les instituts nationaux de statistiques jouent un rôle de premier rang dans la production de l'information sur le marché du travail au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal. En revanche, au Mali c'est le DOEF/ANPE qui tient ce rôle et non l'INSTAT.

Au Bénin, il existe un conseil national du travail dont les membres sont essentiellement les travailleurs et les employeurs et dont le rôle est de discuter de la dynamique du marché du travail et de trouver des compromis pour le développement des entreprises et la garantie de l'emploi. Le Burkina Faso compte également un conseil national de la statistique qui est un cadre de concertation entre l'ensemble des producteurs et des utilisateurs de statistiques du pays, et le Mali dispose d'un cadre consultatif entre les producteurs et les utilisateurs de l'information sur le marché du travail. Ce dernier a été créé récemment et n'est pas totalement opérationnel, tandis que le Burkina Faso, malgré l'existence du conseil national de la statistique et de l'ONEF, ne possède pas de cadre consultatif spécifique entre les différents acteurs du SIMT. Globalement, la synergie entre les producteurs, ainsi que la collaboration entre les utilisateurs d'une part, et entre ces derniers et les producteurs d'autre part, ne sont pas fortes. Les producteurs font face à un manque de moyens et de coopération, et les besoins en statistiques du travail des utilisateurs ne semblent pas être satisfaits. En ce qui concerne le Sénégal, le SIMT reste confronté à de nombreuses insuffisances, notamment son incapacité à rendre compte des évolutions du marché de l'emploi et de la formation professionnelle.

Programmes pays du travail décent et coopération technique

Le Bénin et le Burkina Faso sont déjà dotés d'un programme national pour la promotion du travail décent (PPTD), tandis que ceux du Mali et du Sénégal sont actuellement en cours de finalisation avec l'appui technique du BIT. Le PPTD du Bénin, élaboré avec l'appui technique du BIT et piloté par l'OEF, a été adopté pour la période 2010-2015. Les priorités de ce programme sont le renforcement du dialogue social, la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, et la consolidation et l'extension de la protection sociale. Le PPTD du Burkina Faso, adopté et mis en œuvre en 2010, intègre les trois principales dimensions suivantes : la gouvernance du marché du travail, la protection sociale, et la sécurité et la santé au travail. L'approche de ce programme est celle de l'intervention globale, active et transversale sur tous les déterminants du travail décent. Elle s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants : i) la promotion d'un environnement juridique et institutionnel favorable au travail décent, ii) la promotion du dialogue social, iii) la contribution à la mise en œuvre d'un socle de protection sociale, iv) la promotion de la sécurité et de la santé au travail, et, v) le renforcement de l'action ciblée de promotion du travail décent.

En outre, le Bénin a adoptée une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) pour la période 2008-2012, dont les objectifs sont la dynamisation institutionnelle du système statistique national (SSN), la production statistique adaptée, la promotion de l'utilisation et de la culture statistique, le développement qualitatif des ressources humaines, et le financement durable de la SNDS. Le Burkina Faso s'est, quant à lui, doté d'un schéma directeur de la statistique pour la période 2011-2015 en cours de validation. Il fait suite à celui de 2004-2009 qui a permis au système national de la statistique du Burkina Faso de bénéficier d'un fort engagement du Gouvernement en faveur de la statistique à travers la création et le fonctionnement du conseil national de la statistique. Le Mali est également doté d'un schéma directeur de la statistique, mais celui-ci ne couvre que la période 2006-2010 et n'accorde pas à l'INSTAT, qui appuie essentiellement le DOEF/ANPE pour la réalisation de l'EPAM, une place centrale dans la production des statistiques du travail. Finalement, le schéma directeur de la statistique 2008-2013 du Sénégal a pour objectifs le renforcement du dispositif institutionnel, l'amélioration de la qualité des produits statistiques, la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche, et, enfin, le renforcement des capacités pour un système statistique efficace.

Les activités du SIMT du Burkina Faso se déroulent avec l'appui technique et financier de la coopération suédoise et de l'Union européenne. Le projet de renforcement des capacités des structures productrices de statistiques au Burkina Faso, mis en place par la coopération suédoise, suit deux orientations : i) l'assistance pour le développement de productions statistiques dans différents domaines, notamment les statistiques économiques, sociales, environnementales, agricoles, et celles en rapport avec le commerce extérieur, et ii) le soutien au renforcement des infrastructures, à la gestion et aux technologies informatiques, et la formation aux méthodologies et aux logiciels statistiques. Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place et financé un projet d'appui au renforcement des capacités du système statistique national, notamment dans le domaine des statistiques du travail.

Au Bénin, plusieurs actions sont programmées visant notamment l'amélioration des statistiques du travail et de la protection sociale. En particulier, la réalisation à un rythme annuel de l'enquête 1-2-3 est envisagée. L'analyse approfondie des données de l'EMICOV 2010 est également très attendue. Cependant, à mi-parcours, force est de constater que tous les objectifs de la SNDS ne sont pas encore atteints. Les activités du SIMT au Bénin bénéficient de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires dont le BIT, l'Union européenne, le PNUD, le Millennium Challenge Account (MCA), et la coopération danoise. Les activités du SIMT au Mali se déroulent également avec l'appui technique et financier de l'Union européenne, la coopération suédoise, et la coopération danoise. Par ailleurs, l'African Capacity Building Foundation (ACBF) a financé un programme régional d'amélioration des statistiques du travail dénommé LMIS (« Labour Market Information System »), qui bénéficie également à quatre autres pays africains. Finalement, les principaux partenaires techniques et financiers du Sénégal concernant l'amélioration des statistiques du travail sont le PNUD et le BIT. Ce dernier appuie le Sénégal dans la formulation de projets dans le domaine de l'emploi et dans l'élaboration du PPTD.

Plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Des actions portant à la fois sur les aspects institutionnels et techniques peuvent être mises en œuvre, avec l'appui éventuel des partenaires techniques et financiers, pour améliorer les SIMT et permettre le suivi des indicateurs du travail décent. Ces actions sont présentées ci-dessous :

- Créer ou renforcer le comité national consultatif, de suivi ou de coordination du SIMT dans le but d'améliorer la synergie entre les acteurs, notamment à travers l'organisation de rencontres régulières.
- Renforcer les capacités des acteurs du SIMT dans l'exploitation des bases de données administratives et des données d'enquêtes, en vue de produire suffisamment d'indicateurs sur le travail décent à des coûts moins onéreux.
- Développer une coordination des appuis des partenaires techniques et financiers pour les rendre plus efficaces et complémentaires.

En outre, il convient, de façon spécifique dans le pays en question, de :

Bénin

- Développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent.
- Réfléchir au sein du Comité National de Suivi du SIMT à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité du SIMT.

Burkina Faso

- Créer une base nationale de données sur le SIMT à domicilier à l'ONEF.
- Améliorer l'utilisation des fichiers administratifs en exploitant de façon approfondie le contenu et en introduisant certaines précisions au niveau de certaines variables.

Mali

- Eriger le DOEF en direction avec une gestion autonome pour permettre à cette structure de répondre efficacement aux besoins de ses interlocuteurs.
- Intégrer dans le prochain schéma de développement de la statistique, un programme annuel d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, en vue de produire régulièrement les indicateurs clés du marché du travail, et en particulier ceux du travail décent.
- Inscrire le bilan de l'emploi dans le programme des enquêtes auprès des entreprises avec une périodicité annuelle, et insérer dans le questionnaire des questions qui permettront de mesurer les indicateurs sur la protection sociale et le dialogue social.
- Appuyer la Direction Nationale de l'Emploi dans la mise en place de la base de données sur l'emploi.
- Réfléchir au sein du Comité National Consultatif à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité du SIMT.

Sénégal

- Améliorer l'exploitation du potentiel de données nationales à travers une responsabilisation formelle des acteurs du SSN dans la production d'indicateurs du travail décent et le renforcement du processus d'harmonisation et de coordination entre l'ANSD et les acteurs sectoriels du SSN.
- Elaborer un manuel de référence pour la production et la diffusion des données statistiques, en particulier celles relatives au travail décent.
- Clarifier, structurer et régulariser les mécanismes d'échanges et de communication entre les acteurs du SSN sur les indicateurs du travail décent.
- Engager un processus participatif Etat-SSN-Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en place d'un mécanisme stable et durable de financement des opérations de production statistique.
- Accélérer la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal (SDS 2008-2013), ce qui apporterait des solutions à plusieurs problèmes de coordination et d'harmonisation entre les acteurs du SSN.

1. Introduction

Les défis du travail décent constituent de plus en plus un sujet d'importance pour les politiques de développement. L'ampleur du chômage, la prévalence des emplois précaires et peu productifs, l'étendue du secteur informel et le nombre élevé de travailleurs pauvres, sans oublier les questions liées aux fortes disparités de genre et aux inégalités spatiales, sont les caractéristiques les plus frappantes du marché du travail et des préoccupations de premier rang dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique de l'Ouest.

Le suivi du travail décent requiert la disponibilité et l'utilisation d'une information actualisée et fiable sur le marché du travail qui renseigne aussi bien sur la quantité que sur la qualité des emplois. Pour y parvenir, il faut à l'échelle nationale, voire au niveau de l'Afrique de l'Ouest, résoudre le problème crucial de l'harmonisation des méthodes de collecte et de production d'indicateurs comparables.

Ce rapport régional s'appuie sur les revues techniques et institutionnelles des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) du Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal, réalisées par AFRISTAT, au courant du premier semestre 2011, dans le cadre du projet RECAP qui vise à renforcer les capacités pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent dans plusieurs pays d'Amérique Centrale et d'Afrique de l'Ouest. Ce projet est mis en œuvre par le Centre International de Formation de l'OIT à Turin en Italie, avec l'appui financier de la Commission européenne.

Les objectifs de ces revues étaient : i) d'évaluer les forces et les faiblesses des SIMT existants pour mesurer et analyser les indicateurs du travail décent, ii) d'analyser les approches et les interventions de la Communauté Européenne et d'autres donateurs en soutien aux SIMT, iii)

et de proposer un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des SIMT pour permettre le suivi des indicateurs du travail décent.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants : i) inventaire des sources existantes et qualité des données sur le marché du travail, ii) liste des indicateurs du travail décent estimés ou estimables à partir des sources de données identifiées, iii) gestion de l'information sur le marché du travail, iv) programmes pays du travail décent et coopération technique, et v) proposition de plans de renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour l'amélioration des SIMT en Afrique de l'Ouest.

2. Sources et qualité des données sur le marché du travail

Les sources de données sur le marché du travail sont multiples et généralement classées en trois grandes catégories : les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des entreprises, et les bases de données administratives. Le Tableau B1 de l'Annexe B présente l'ensemble des sources de données sur le marché du travail qui sont disponibles au Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal.

2.1 Enquêtes sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages

Les quatre pays faisant l'objet de ce rapport dispose de deux types d'enquêtes auprès des ménages : un enquête sur les conditions de vie des ménages ou sur le suivi de la pauvreté, et une enquête sur le travail des enfants.

L'INSAE du Bénin a réalisé au cours de la période 2006-2010 une Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICOV) en 2006, 2007 et 2010. Les EMICOV de 2006 et 2010 sont des enquêtes de base, tandis que celle de 2007 est une enquête de suivi. Les résultats disponibles les plus récents sont ceux de l'EMICOV 2007. Le traitement des données de l'EMICOV 2010 est actuellement en cours. L'EMICOV est conçue pour être une enquête de suivi. Théoriquement, l'enquête de base devrait se réaliser tous les 5 ans, et celle de suivi tous les 2 ans. Dans la pratique, les contraintes financières et matérielles ont entraîné le retard dans la mise en œuvre de la première enquête de suivi. Nous nous intéressons ici à l'examen de l'EMICOV réalisée sur la période d'octobre à décembre 2007.

Cette enquête a pour objectifs d'évaluer l'ampleur de la pauvreté et d'identifier ses caractéristiques ainsi que ses déterminants afin d'affiner les politiques de lutte contre la pauvreté au Bénin. Elle couvre l'ensemble du territoire national et comprend plusieurs modules se rapportant aux conditions de vie des ménages, dont un sur l'emploi qui comporte des sections sur l'emploi actuel, l'activité principale, l'activité secondaire, le chômage, la trajectoire et les perspectives, et les revenus hors activité. Les principaux concepts mesurés par le module emploi de l'enquête sont la population économiquement active du moment, au sens de la résolution de la CIST de 1982, la situation dans l'emploi, la profession, et la branche d'activité. L'INSAE a publié, respectivement, en mai et juin 2009 les principaux

indicateurs calculés à partir de l'EMICOV et un rapport de synthèse. Concernant le volet « emploi », les principaux indicateurs publiés sont : i) le taux de chômage, ii) le taux de sous-emploi invisible, iii) le taux de sous-emploi visible, et iv) le taux global d'activité pour les personnes âgées de 10 ans ou plus. Ces indicateurs sont présentés pour les 77 communes du Bénin.

Ce volet « emploi » est similaire au questionnaire de la phase 1 des enquêtes 1-2-3, et les concepts tels que l'emploi, le chômage et l'inactivité suivent les normes internationales. Compte tenu du manque de précision constatée dans la déclaration des revenus du travail des ménages interviewés, le coût du travail renseigné par les enquêtes auprès des entreprises est préférable à celui mesuré par l'EMICOV. Par ailleurs, d'après les résultats préliminaires publiés par l'INSAE, le taux de chômage et le taux d'activité sont nettement inférieurs en 2007 par rapport à 2006. L'INSAE explique la baisse du taux d'activité en grande partie par la scolarisation massive observée entre 2006 et 2007 suite à la mesure de gratuité scolaire. En revanche, aucune explication n'a pu être avancée pour soutenir la soudaine évolution à la baisse du taux de chômage qui était pourtant déjà très faible en 2006.

Le Burkina Faso est doté d'une enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA/QUIBB), réalisée par l'INSD, dont la plus récente disponible date de 2007. Cette enquête a pour objectifs d'élaborer les principaux indicateurs du bien-être social et des besoins de base de divers groupes socio-économiques, d'identifier les groupes cibles devant bénéficier des programmes d'action spéciaux conçus par les décideurs pour répondre à leurs besoins, de constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et fournir une base de données pour la recherche sociale, de contribuer à l'élaboration des divers programmes sectoriels destinés à améliorer le bien-être de la population à travers le pays, et de concevoir des modèles permettant d'augmenter l'impact global des choix faits en matière de politiques, et la manière dont cet impact est reparti.

L'EA/QUIBB contient un module consacré à l'emploi qui comporte des questions tant sur l'emploi principal que secondaire telles que le mode de rémunération dans l'emploi, la branche d'activité, le secteur d'activité, le type et la nature des emplois occupés, la situation dans l'emploi, le droit aux congés payés et l'affiliation à une sécurité sociale. L'enquête couvre aussi bien les zones rurales que les zones urbaines. L'INSD a publié en octobre 2007 le rapport d'analyse de l'enquête dans lequel les principaux indicateurs sont présentés. Concernant le volet « emploi », les principaux indicateurs publiés sont : i) le taux d'activité, ii) le taux de chômage, et iii) le taux de sous-emploi pour les personnes âgées de 15 ans ou plus. Ces indicateurs sont présentés séparément selon le milieu de résidence (urbain/rural), les 13 régions du Burkina Faso, le sexe et les groupes d'âge.

L'INSD a réalisé dernièrement une Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages et le suivi de la pauvreté (EICVM) en 2009-2010. L'EICVM est actuellement en cours de traitement et les résultats de l'enquête ne seront pas disponibles avant la fin de l'année 2011.

Au Mali, le DOEF, avec l'appui de l'INSTAT, a réalisé au cours de la période 2006-2010 une Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) en 2007 et en 2010. Les résultats de

l'EPAM 2007 ont été publiés, tandis que le traitement des données de l'EPAM 2010 est actuellement en cours. Il s'agit d'une enquête nationale périodique sur l'emploi et le chômage qui utilise les concepts standards du BIT. Théoriquement, l'enquête devrait se réaliser tous les 2 ans. Mais sa réalisation connaît des retards liés aux contraintes financières et en ressources humaines. Nous nous intéressons ici à l'examen de l'EPAM réalisée sur la période d'avril à mai 2007.

L'EPAM vise à étudier le comportement du marché du travail, les spécificités des actifs formels et informels, et à produire des statistiques sur l'activité, l'emploi, le chômage et les revenus d'activités. En outre, il sert à analyser les indicateurs du travail décent et constitue une base de données utile pour des études approfondies en vue d'une bonne connaissance du marché du travail au Mali. Elle couvre l'ensemble du territoire national et les principaux concepts qui y sont mesurés sont la population économiquement active du moment, au sens de la résolution de la CIST de 1982, la situation dans l'emploi, la profession, et la branche d'activité. Le volet « emploi » de l'enquête comprend des sections sur l'emploi actuel, l'activité principale, l'activité secondaire, le chômage, la trajectoire et les perspectives, et les revenus hors activité.

La DOEF a publié au cours du premier semestre 2008 un rapport d'analyse incluant les principaux indicateurs estimés par l'EPAM. Concernant le volet « emploi », les principaux indicateurs publiés sont : i) le taux d'activité, ii) le taux d'emploi, iii) les revenus de l'emploi, iv) le taux de sous-emploi temporel, v) la durée du travail excessive, et vi) le taux de chômage. Ces indicateurs sont détaillés selon le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et la situation dans l'emploi.

De même que pour l'EMICOV 2007 du Bénin, le volet « emploi » de l'EPAM 2007 du Mali est similaire au questionnaire de la phase 1 des enquêtes 1-2-3, et les concepts tels que l'emploi, le chômage, l'inactivité et les revenus du travail suivent les normes internationales. Il y a également un manque de précision constatée dans la déclaration des revenus du travail des ménages interviewés dans cette enquête, par conséquent le coût du travail renseigné par les enquêtes auprès des entreprises est préférable à celui mesuré par l'EPAM. Par ailleurs, un autre problème que soulève l'EPAM est la non-actualisation de sa base de sondage, ce qui entraîne un écart dans les estimations des effectifs de population par rapport aux projections démographiques. La base de sondage de l'EPAM 2007 est issue du RGPH 1998. Ces anomalies seront probablement corrigées avec l'EPAM 2010 dont la base de sondage est issue du RGPH 2009.

L'ANSD a réalisé une Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) en 2005-2006 qui vise à produire des indicateurs pertinents et faciles à collecter pour un suivi régulier de l'évolution de la pauvreté. Les informations collectées à travers les différents modules permettent d'étudier les conditions de vie des populations à travers des indicateurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, l'habitat, l'équipement, le confort et le patrimoine des ménages, l'état nutritionnel des enfants, l'accès aux infrastructures de base et la satisfaction des populations. Il permet, par ailleurs, d'estimer la consommation des ménages, d'identifier les ménages pauvres, de déterminer l'ampleur et l'évolution de la pauvreté monétaire, et de

recueillir l'opinion des populations sur leurs propres conditions de vie, sur les institutions, sur leurs priorités et leurs attentes, ainsi que leurs perceptions de la qualité des services sociaux et de la place du tissu social dans l'organisation des communautés.

Une Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) a été réalisée, avec l'appui technique du BIT, en 2008 au Bénin, en 2006 au Burkina Faso, et en 2005 au Mali et au Sénégal. Au-delà de ces enquêtes ponctuelles, le BIT recommande que les variables d'intérêt concernant la mesure du travail des enfants soient intégrés dans d'autres enquêtes auprès des ménages comportant un module sur l'emploi.

L'objectif des ENTE est de générer des données quantitatives sur les activités exercées par les enfants dans la tranche d'âge 5-17 ans. Plus spécifiquement, elles visent à mettre en place un système d'information sur le travail des enfants et à fournir une analyse globale de la situation des enfants occupés. Elles permettent d'identifier les enfants engagés dans des activités de nature économique ou non, leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques, leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité, et les raisons qui les poussent à travailler. Ces enquêtes s'intéressent également aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des parents en vue de dégager les éventuelles relations entre celles-ci et le travail des enfants, et à l'évaluation des conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs. Les ENTE vise à renforcer la capacité des pays à collecter des informations essentielles à la planification de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT, à fournir des informations sur la situation des enfants qui serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur l'élimination du travail des enfants, et à intégrer les informations collectées dans la base de données du BIT sur le travail des enfants.

Ces enquêtes ont une couverture géographique nationale. Les concepts de base pour la mesure de l'emploi et du chômage ont été retenus dans l'ENTE du Burkina Faso, tandis que les ENTE du Bénin, Mali et Sénégal ont, en outre, utilisé les concepts spécifiques relatifs au travail des enfants. La définition du travail des enfants dans l'ENTE du Bénin est conforme à la résolution de la 18^{ème} CIST de 2008 et correspond à l'exercice par un enfant de travaux interdits ou, plus généralement, de types de travail qu'il convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement selon la législation nationale et les conventions du BIT. Concrètement, dans l'ENTE du Bénin, le travail des enfants concerne toute personne âgée de 5 à 17 ans qui, au cours d'une période temps donnée, a exercé une pire forme de travail des enfants ou une activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à savoir 14 ans. S'agissant du Mali, un enfant est considéré comme travailleur s'il a déclaré avoir travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence contre un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un autre membre de sa famille. Les activités non économiques telles que les tâches ménagères effectuées par les enfants dans leur propre ménage sont exclues.

Les données collectées par les ENTE permettent de déterminer plusieurs indicateurs relatifs aux éléments suivants de l'Agenda du travail décent : i) les possibilités d'emploi, ii) les gains

adéquats et le travail productif, iii) les horaires décents, et iv) la stabilité et la sécurité du travail. En particulier, l'ENTE du Burkina Faso permet de mesurer des indicateurs sur le travail des enfants tels que le taux d'activité, le taux de participation au travail domestique, le temps hebdomadaire moyen consacré aux activités ménagères et le nombre moyen d'heures de travail par semaine, la participation au travail dommageable, et la participation au travail dangereux.

Finalement, il est à noter que dans le cas spécifique du Burkina Faso il existe des sources d'information additionnelles telles que le RGPH de 2006, qui permet de déterminer la population totale du pays, sa répartition spatiale, et ses caractéristiques socioculturelles et économiques, et l'enquête de 2007/2008 sur l'impact du coût de l'énergie sur l'économie et les conditions de vie des ménages, qui a pour finalité d'analyser la contribution de l'énergie à la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les indicateurs produits à partir du RGPH 2006 sont le taux net d'activité, le taux d'occupation, le taux de chômage, le taux de dépendance économique et le taux d'inactivité, selon le milieu et la région de résidence, le sexe, l'âge et la branche d'activité. D'autres enquêtes auprès des ménages sont en cours d'élaboration au Burkina Faso, et certaines d'entre elles vont être mises en place avant la fin 2011. Il s'agit notamment de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel du Burkina Faso (EESI-BK 2010), et l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) dont l'objectif est de produire des indicateurs nécessaires à l'évaluation du SCAD et du schéma directeur 2011-2015.

2.2 Recensements et enquêtes auprès des entreprises

Au Bénin, l'INSAE a réalisé en 2008 le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE), au Burkina Faso, l'INSD a mené en 2009 un recensement industriel et commercial et, finalement, au Mali, le DOEF/ANPE a mis en place en 2009 un recensement auprès des entreprises du secteur moderne pour le bilan de l'emploi de 2008.

Le RGE du Bénin est réalisé tous les 5 ans, le prochain recensement devant avoir lieu, en principe, en 2013. L'objectif du RGE est de générer des données quantitatives sur les activités exercées par les entreprises. En particulier, il vise à créer une base de données pour tous les programmes de développement des entreprises du secteur privé, et pour la mise en place de politiques spécifiques en faveur des entreprises selon le secteur d'activité.

Le RGE est un recensement national qui cible toutes les unités de production dont le siège est abrité par un local fixe identifiable sur le terrain, et qui couvre tous les secteurs d'activité économiques, exceptés l'administration publique, la défense et la sécurité sociale. L'unité statistique observée est l'établissement. Le champ comprend les établissements privés enregistrés ou non et les établissements des organismes publics ou parapublics. Le volet « emploi » du RGE utilise les concepts sur l'emploi (permanent, temporaire et occasionnel), les traitements ou les salaires annuels, les heures habituellement travaillées, la profession du chef d'entreprise, et la branche d'activité. Les questionnaires du RGE ont été élaborés pour les différents secteurs d'activité, notamment l'agriculture, l'artisanat, les BTP, le commerce, l'éducation, le tourisme, l'industrie, la santé, le transport, les TIC, et les autres services. Ces

questionnaires comprennent des sections relatives aux activités économiques (principales ou secondaires) et à l'emploi. Les données sur l'emploi sont collectées à un niveau global avec une ventilation par sexe. L'objectif du RGE étant d'alimenter les comptes nationaux, des informations détaillées sur l'emploi, la formation et le chômage ne sont pas fournies. Ce recensement a surtout l'avantage de fournir une base de sondage pour des enquêtes spécifiques auprès des entreprises.

Le recensement industriel et commercial du Burkina Faso est, en 2009, à sa sixième édition. Il a pour objectif de mettre à jour et de dresser la liste des unités économiques exerçant sur le territoire national, en particulier dans les grandes agglomérations qui ont une forte concentration d'entreprises non agricoles. Il a une périodicité de 5 ans qui n'est malheureusement pas respectée. Le recensement de 2009 fait suite à celui de 1998 et les informations qui y ont été recueillies ont permis à l'INSD d'élaborer le répertoire des entreprises. Ce recensement couvre essentiellement le milieu urbain, notamment les agglomérations denses en activités économiques, et englobe les entreprises privées enregistrées ou non et les organismes parapublics (ne sont pris en compte que les entreprises ayant un local fixe et se situant hors du marché). Il couvre, par ailleurs, tous les secteurs d'activité économique à l'exception de l'agriculture, la chasse, l'exploitation forestière, la pêche et l'éducation, entre autres. Pour la collecte des données de ce recensement, l'INSD a élaboré un questionnaire individuel entreprise subdivisé en quatre sections portant sur l'identification et l'immatriculation de l'entreprise, les caractéristiques, la gestion et le fonctionnement de l'entreprise. Ce recensement permet notamment de mesurer l'effectif du personnel de l'entreprise (suivant le statut temporaire ou permanent de l'emploi, la nationalité et le sexe), la masse salariale brute versée, et le chiffre d'affaires.

Le bilan de l'emploi du Mali est réalisé tous les deux ans, mais pas forcément sur le même thème ni le même secteur. La prochaine édition devrait avoir lieu, en principe, en 2011. Le bilan de l'emploi de 2008 a pour objectifs de mesurer les données économiques des entreprises telles que le chiffre d'affaires, la masse salariale, l'investissement, le capital, les charges du personnel et les charges patronales, d'observer le mode de recrutement, les caractéristiques et les mouvements du personnel, et d'analyser les moyens de renforcement des capacités professionnelles du personnel. Il s'agit d'une opération nationale qui a ratisé toutes les entreprises privées enregistrées qui se trouvent dans le répertoire du Conseil National du Patronat du Mali. Elle couvre tous les secteurs d'activité en dehors des activités de production marchande ou non exercées dans les ménages. Les concepts utilisés dans ce recensement sont ceux de l'emploi (permanent, temporaire, stagiaire sous contrat de qualification et stagiaire simple ou bénévole), la formation professionnelle, et la branche d'activité. Le bilan de l'emploi 2008 permet d'obtenir les indicateurs suivants du travail décent : i) salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle, ii) stabilité et sécurité du travail (durée de l'emploi temporaire), iii) effectifs et salaires des travailleurs occasionnels/journaliers, iv) proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88, et v) écart salarial entre hommes et femmes (pour les salariés permanents).

La principale limite de cette source de données est le fait que seules sont considérées les entreprises privées qui sont enregistrées. Par ailleurs, le bilan de l'emploi dans le secteur

moderne a une portée plus limitée que l'EPAM. En effet, si les résultats de l'EPAM 2010 étaient disponibles, ils permettraient de calculer les indicateurs mentionnés dans le paragraphe précédent ainsi que d'autres. Finalement, le bilan de l'emploi gagnerait davantage en importance en abordant des questions relatives à la protection sociale et au dialogue sociale.

2.3 Bases de données administratives

Le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal possèdent une base de données administrative de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. La CNSS du Burkina Faso dispose de 5 directions régionales possédant toutes une base de données régionale interconnectée à la direction générale en vue d'un traitement centralisé des données. Les bases régionales sont exploitées séparément. Actuellement, un projet est en cours dans le but de fusionner les bases régionales pour en faire une base nationale qui sera domiciliée à la direction centrale de la CNSS. Les données proviennent essentiellement de l'extraction des fiches remplies par les différents services de la CNSS et qui portent sur le recouvrement des cotisations, l'assurance vieillesse, les prestations familiales, les risques professionnels, et l'action sanitaire et sociale de la CNSS. Les statistiques produites à partir de ces bases de données servent à élaborer l'annuaire statistique de la CNSS.

La base de données de la CNSS du Bénin, dont la mise à jour est systématique, permet de disposer d'informations pour l'administration interne, de fournir des informations sur les services de la CNSS, et d'élaborer des statistiques sur les prestations de la CNSS. Elle a une couverture nationale et contient des données sur les employés des organismes publics et des établissements privés enregistrés, et des contractuels de la fonction publiques affiliés à la CNSS. Les informations recueillies ont trait à la profession des agents, la branche d'activité de l'entreprise, l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, le pays d'origine, les salaires reçus, les cotisations de retraite, les prestations de retraite, les lésions mortelles ou non, les indemnités pour les maladies professionnelles et les jours perdus suite à des lésions non mortelles. Ces informations sont collectées notamment auprès des entreprises, mais également chez des particuliers en cas d'assurance volontaire.

La Caisse de Sécurité Sociale (CSS) du Sénégal a pour mission principale la gestion du régime de sécurité sociale en faveur des travailleurs du privé, du parapublic et assimilés. Elle dispose au niveau central d'une Direction de la Statistique qui publie un rapport annuel se limitant essentiellement aux statistiques qui répondent aux besoins de la CSS et d'autres structures. Ces statistiques portent sur le recouvrement des cotisations, les prestations familiales, les risques professionnels (ensemble des risques survenus et pas uniquement ceux ayant fait l'objet d'une enquête de police), l'action sanitaire et sociale de la CSS, et les accidents du travail. La CSS dispose de directions régionales possédant une base de données régionale interconnectée à la base de données principale, permettant ainsi une mise à jour régulière. Le fichier de la CSS pourrait permettre d'apprécier davantage le travail décent si d'autres données y étaient également incluses, notamment sur la pérennité de l'emploi et la sécurité au travail.

Le Burkina Faso et le Sénégal possèdent, en outre, une base de données sur les entreprises. Au Burkina Faso, cette base de données est produite par l'INSD à partir du recensement industriel et commercial de 2009 et des déclarations statistiques et fiscales (DSF) en provenance du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce répertoire est mis à jour annuellement et porte sur les entreprises qui sont installées dans des agglomérations denses en activités économiques du secteur parapublic ou privé (établissements enregistrés ou non). L'objectif de ce répertoire est de produire des statistiques sur les entreprises. Les données collectées concernent la branche d'activité, le pays d'origine, les salaires offerts et l'effectif du personnel employé. Une des limites de cette base de données est le manque d'exhaustivité des informations complémentaires recueillies (DSF), notamment concernant les entreprises non enregistrées.

Au Sénégal, la base de données sur les entreprises de la DPEE couvre tout le territoire national et a pour objectif de fournir aux administrations publiques des données statistiques sur les entreprises et leurs employés à des fins purement internes. Les données collectées concernent la profession, les branches d'activités, les salaires et l'emploi des entreprises du secteur moderne (sont exclus les emplois informels du secteur formel) basées au Sénégal.

Le Sénégal dispose également de deux autres types de base de données administrative. La base de données des indicateurs socioéconomiques (BADIS) de l'ANSD est un instrument de mesure des performances économiques et d'évaluation des besoins sociaux. C'est un dispositif d'aide à la prise de décision et un outil efficace pour la recherche appliquée dans le domaine économique et social. Elle est composée d'un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux sur une période de plus de vingt ans. Cependant, cette base de données qui permet de suivre l'évolution des conditions de vie des populations n'est pas mise à jour et les dernières publications remontent à 2006. L'IPRES, quant à lui, gère une base de données des participants qui contient des informations individuelles sur les salariés, les retraités et les employeurs. Elle est mise à jour régulièrement et permet de produire des statistiques sur l'emploi, les indemnités versées et les pensions de retraite.

Le Mali possède deux bases de données administratives : la base de données relationnelle et multisectorielle dénommée « Malikunnafoni » et le schéma INPS. Malikunnafoni a été adopté dans le cadre de la deuxième génération du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) comme partie intégrante du Schéma de Développement de la Statistique devant servir à l'amélioration du système statistique national pour le suivi des OMD et du CLSP. Cette base de données, dont l'objectif est de fournir des données statistiques socioéconomiques de base, a une couverture nationale et contient des informations issues des enquêtes auprès des ménages, des entreprises et des structures administratives. Les données collectées portent sur la profession, les caractéristiques démographiques et le niveau d'instruction. Dans le domaine de l'emploi, la base fournit des indicateurs sur l'effectif des emplois créés (secteurs formel et informel) selon le secteur d'activité, le sexe, le milieu de résidence, et le caractère permanent ou pas de l'emploi occupé. Un des inconvénients de la base Malikunnafoni est le caractère reculé de certaines données sur l'emploi qui remontent parfois à 2008 ou à plusieurs années antérieures.

L'INPS a également développé une base de données dénommée schéma INPS. L'objectif principal de cette base est de gérer les assurés de l'INPS. Elle couvre le territoire national, notamment les organismes parapublics et les entreprises privées enregistrées. Les données collectées auprès des entreprises portent sur la profession des assurés, la branche d'activité de l'entreprise, les données démographiques, le niveau d'instruction, le pays d'origine, le salaire perçu, les cotisations et les prestations de retraite, et les indemnités.

Pour finir, il faut noter que le Burkina Faso dispose d'une source complémentaire d'information sur le marché du travail à travers la base de données de la DSIP du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Celle-ci comporte des informations sur les infractions au code du travail, les contrats de travail des nationaux et des étrangers, les accidents de travail, les conflits de travail, les mouvements des travailleurs, et les pires formes de travail des enfants. Ces informations résultent d'une compilation des rapports des directions régionales du travail et de la sécurité sociale.

3. Mesure du travail décent

3.1 Disponibilité des indicateurs sur le travail décent

Sur les 64 indicateurs du travail décent, les sources de données disponibles permettent d'en mesurer 47 au Sénégal, 43 au Bénin et au Mali, et 41 au Burkina Faso. En particulier, l'EMICOV 2007, l'ESPS 2005, l'EPAM 2007, et le QUIBB 2007 permettent, à eux seuls, d'en mesurer 35, 30, 29 et 17, respectivement. Cependant, parmi l'ensemble des indicateurs, peu sont finalement réellement estimés et publiés, à savoir seulement 13 au Mali, 11 au Burkina Faso et au Sénégal, et 9 au Bénin. Le Tableau C1 de l'Annexe C présente l'ensemble des indicateurs du travail décent selon qu'ils sont estimés et publiés, mesurables ou non mesurables à partir des sources de données disponibles dans ces quatre pays. Les indicateurs publiés (voir Tableau 1 à continuation) sont de façon générale relatifs aux éléments fondamentaux suivants de l'Agenda du travail décent : i) possibilités d'emploi, ii) horaires décents, iii) formes de travail qu'il y a lieu d'abolir, iii) sécurité sociale, et iv) contexte économique et social du travail décent. Dans ces pays, les sources de données existantes sur l'emploi et le travail décent, qu'il s'agisse des enquêtes ou des bases de données administratives, sont sous-exploitées.

Tableau 1 : Indicateurs estimés et publiés sur le travail décent

Elément fondamental du travail décent	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Possibilités d'emploi	-taux de chômage	-taux de chômage - taux d'activité - taux de chômage des jeunes - chômage par niveau d'instruction -proportion des travailleurs indépendants et familiaux/population occupée	- ratio emploi/population - taux de chômage - emploi d'après la situation dans la profession	- taux de chômage - taux de chômage des jeunes
Horaires décents	- taux de sous-emploi lié à la durée du travail	- proportion de personnes occupées bénéficiant de droits de congés annuels payés	- durée du travail excessive - taux de sous-emploi lié à la durée du travail	- durée du travail excessive - heures habituellement travaillées
Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir	- travail des enfants - formes dangereuses de travail des enfants	- travail des enfants - formes dangereuses de travail des enfants - autres pires formes de travail des enfants	- travail des enfants - formes dangereuses de travail des enfants	- travail des enfants - formes dangereuses de travail des enfants - autres pires formes de travail des enfants
Egalité de chances et de traitement dans l'emploi			- proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88	
Sécurité sociale	- pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé de base	- pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension		
Contexte économique et social du travail décent	- pourcentage estimé de la population en âge de travailler séropositive au VIH - enfants non scolarisés - taux d'inflation - taux d'alphabétisation des adultes	- taux d'alphabétisation des adultes	- enfants non scolarisés - taux d'inflation - emploi par branche d'activité économique - proportion de femmes dans l'emploi par secteur - taux d'alphabétisation des adultes	- enfants non scolarisés - taux d'inflation - taux d'alphabétisation des adultes

3.2 Ajustement des questionnaires

Les indicateurs qui ne sont pas mesurables à partir des sources existantes portent essentiellement sur : i) la capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée, ii) l'égalité de chance et de traitement dans l'emploi, iii) la sécurité au lieu de travail, et iv) le dialogue social, la représentation des travailleurs et des employeurs. Toutefois, certains de ces indicateurs pourraient être produits moyennant quelques ajustements des questionnaires ou des supports de collecte des données. Cependant, des coûts supplémentaires et des risques de surcharge de travail et de fatigue des enquêtés sont à prendre en considération.

L'obtention de certains indicateurs, notamment sur le travail des enfants, la ségrégation professionnelle selon le sexe, la mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux nécessite des enquêtes spécifiques auprès des entreprises ou auprès des ménages. Notons que dans certains pays, la notion de race ou d'ethnie est assez sensible de telle sorte qu'elle est souvent retirée des enquêtes et recensements.

La ségrégation professionnelle selon le sexe peut être analysée à travers une variable proxy sur les inégalités de revenus du travail à compétence égale, obtenue à partir d'une enquête sur l'emploi dans les entreprises.

L'indicateur des principes et droits fondamentaux au travail est complexe à mesurer. Il requiert la prise en compte d'une combinaison d'indicateurs sur le nombre de conventions ratifiées, le travail des enfants, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la discrimination dans l'emploi et le travail forcé. Les trois derniers indicateurs sont tout aussi complexes à mesurer.

A titre d'exemple, la liberté d'association et le droit à la négociation collective peuvent être mesurés avec le taux de syndicalisation et le nombre de conventions ratifiées de l'OIT liées à la liberté d'association. Le taux de syndicalisation n'est pas facile à obtenir puisque certains syndicats ne connaissent pas exactement le nombre de leurs adhérents. Souvent, même s'ils le savent ils ne souhaitent pas le communiquer pour des raisons stratégiques.

Le taux de couverture de la négociation collective s'exprime comme un rapport entre le nombre de travailleurs couverts par une convention collective et le nombre total de travailleurs salariés. Il indique dans quelle mesure les conditions d'emploi sont régies par la convention collective. Le problème est le manque d'information sur le numérateur. Pour y remédier, la question doit être posée aux employeurs dans les enquêtes auprès des entreprises modernes, notamment lors du bilan des emplois.

3.3 Raisons principales de la non estimation des indicateurs mesurables

Jusqu'à présent, les pays africains à l'instar du Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal, se contentent de publier les indicateurs de base sur le marché du travail. Il s'agit notamment des indicateurs clés comme la population en âge de travailler, le taux de chômage, le taux

d'activité et l'effectif des inactifs. Globalement, il y a une sous-exploitation des enquêtes sur l'emploi et des sources administratives pour la production des indicateurs sur le travail décent. Par ailleurs, certains indicateurs mesurables ne sont pas produits parce qu'ils ne sont pas considérés comme prioritaires ou parce que les travaux de traitement et d'analyse des données sont en cours, ou encore parce que les enquêtes nécessaires pour les produire n'ont pas été réalisées au cours de la période considérée.

Plus spécifiquement, les raisons suivantes peuvent être invoquées : i) l'insuffisance des ressources humaines en analystes et statisticiens pour le calcul et l'analyse des indicateurs, ii) le manque de systématisation d'une approche pluridisciplinaire nécessaire dans l'élaboration et l'analyse des indicateurs, iii) la focalisation des institutions productrices sur les indicateurs pour lesquels il y a des engagements internationaux accompagnés de conditionnalité de décaissements budgétaires, iv) la faiblesse de la coordination dans la production statistique qui se traduit par le manque de consensus méthodologique pour le calcul de certains indicateurs, et v) la faible responsabilisation formelle des institutions des SSN pour le calcul des indicateurs clés pertinents à l'instar de ceux liés à l'Agenda international sur le travail décent.

4. Gestion de l'information sur le marché du travail

4.1 Producteurs de l'information sur le marché du travail

Les Systèmes d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) sont animés par plusieurs acteurs. Les principaux producteurs de données statistiques sont les instituts nationaux de statistiques (l'INSAE au Bénin, l'INSD au Burkina Faso, l'INSTAT au Mali, et l'ANSD au Sénégal), les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (l'OEF au Bénin, l'ONEF au Burkina Faso, et le DOEF/ANPE au Mali), et les caisses nationales de la sécurité sociale (la CNSS au Bénin et Burkina Faso, et la CSS au Sénégal).

D'autres structures collectent, traitent, analysent et diffusent également des données sur le marché du travail. Il s'agit notamment de la Direction Générale du Travail (DGT) et de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) au Bénin, de la Direction de la Statistique, de l'Informatique et de la Prospective (DSIP), et de l'ANPE au Burkina Faso, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), de la Direction Nationale du Travail (DNT), de la Direction Nationale de l'Emploi (DNE), et de la Cellule de la Planification de la Statistique (CPS) de l'Administration Territoriale, de la Sécurité Intérieure, du Travail et de la Fonction Publique au Mali. Finalement, au Sénégal ces autres structures sont la Direction de la Statistique du Travail et des Etudes (DSTE), la Direction de l'emploi (DE), et l'Institut de Prévoyance retraite du Sénégal (IPRES).

Les instituts nationaux de statistiques sont les organes centraux de la production statistique dans les pays. Ils assurent le secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS) et sont également chargés du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement

de la Statistique (SNDS) dans le cas du Bénin, et du Schéma de Développement de la Statistique (SDS) dans le cas du Mali. Par ailleurs, les instituts nationaux de statistiques fournissent des appuis aux autres structures dans l'organisation des enquêtes et l'analyse des résultats. L'INSD du Burkina Faso est chargé d'élaborer les outils et les instruments d'analyse et d'aide à la décision conformément au schéma directeur de la statistique, ainsi que d'assurer la coordination des activités de l'ensemble des acteurs du SSN et de veiller à une bonne collaboration entre eux. De même, l'ANSD du Sénégal est chargé d'assurer la coordination technique des activités du SSN et de réaliser les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

Les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle jouent également un rôle important. Le DOEF/ANPE du Mali a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes d'information sur le marché du travail. A ce titre, il s'occupe notamment de collecter, traiter, analyser et diffuser des informations sur le marché de l'emploi et d'apporter des éléments d'orientation en matière de création d'emplois et d'amélioration de l'adéquation de la formation aux possibilités présentes et futures du marché du travail. L'ONEF du Burkina Faso est chargé de constituer un système d'information efficace sur l'emploi et la formation professionnelle, et d'aider à la mise en œuvre d'une politique de développement de la formation professionnelle à travers l'identification des besoins en formation et la prospective des métiers et des qualifications. Au Bénin, l'OEF collecte, traite, analyse et diffuse des informations dans le champ de relation emploi-formation, et formule des avis et des propositions destinés à éclairer les choix des décideurs en matière de politique d'emploi et de formation.

Les caisses nationales de sécurité sociale s'occupent principalement de gérer les régimes de sécurité sociale en faveur des travailleurs affiliés. La CSS du Sénégal joue un rôle déterminant dans la prévention des risques professionnels, à travers les contrôles, l'assistance conseil et la formation des entreprises, et dans la politique nationale de protection sociale des travailleurs salariés. La CSS dispose d'une base de données opérationnelle et a mise en place un dispositif d'exploitation des données. Elle compte, par ailleurs, créer une plateforme unique pour gérer les allocations familiales, les congés de maternité et les accidents du travail. En ce qui concerne la CNSS du Burkina Faso, elle dispose d'un programme de collecte de données bien défini et des ressources humaines dédiées exclusivement à la collecte, au traitement et à l'analyse de données statistiques. En outre, elle possède une base de données détaillée mise à jour régulièrement et couvrant l'ensemble des domaines de la CNSS.

Au Bénin, la DGT et l'ANPE peuvent être considérées à la fois comme productrices et utilisatrices de l'information sur le marché du travail. La DGT est l'organe d'exécution de la politique de l'Etat en matière de travail. A ce titre, elle est en charge, entre autres choses, de la conception des textes législatifs et réglementaires en matière de travail et de sécurité sociale, de la promotion du dialogue social, de la santé au travail, et de la sécurité sociale, et de la collecte et la publication de statistiques du travail. Elle assure également le secrétariat permanent du Conseil National du Travail (CNT) et celui de la Commission Nationale de Sécurité et de Santé au Travail (CNSST). L'ANPE, quant à elle, contribue à l'élaboration et à

la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. Concrètement, elle contribue notamment à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage et la formation professionnelle, à l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois, et à la promotion de l'emploi, en particulier dans le milieu rural.

Au Burkina Faso, la DSIP produit régulièrement des statistiques pour le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS) et pour les acteurs sociaux, et veille à la mise en œuvre des politiques en matière de travail, de protection sociale et de santé et sécurité au travail. L'ANPE apporte un appui dans la mise en place d'un environnement favorable à la création d'emplois, et dans le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Entre autres attributions, elle est chargée d'étudier les problèmes relatifs à l'emploi, à l'apprentissage, à la formation et au perfectionnement professionnels, et d'organiser un système interne d'intermédiation et d'information sur le marché du travail. L'ANPE, à travers ses agences régionales, collecte des données relatives à la dynamique du marché de l'emploi, notamment sur les demandeurs d'emploi, les offres d'emploi et les contrats de travail signés.

Deux autres structures sont également productrices d'information sur le marché du travail au Burkina Faso. L'Observatoire Economique et Social (OES) du Conseil Economique et Social (CES) est chargé d'assurer la mise en place d'un système d'information permettant de collecter, traiter, stocker et diffuser des informations auprès des acteurs économiques et sociaux. L'OES est en outre le lieu d'excellence où sont étudiées les questions émergentes et où sont développées de nouvelles approches d'étude des dynamiques sociales, afin de permettre la compréhension des réalités sociales et la nature des transformations constatées. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) est un outil fédérateur et dynamique au service des entreprises privées et des groupements professionnels. Elle vise d'une part, à permettre à l'entrepreneur d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés et, d'autre part, à assurer une meilleure synergie des actions des bailleurs de fonds et des organismes d'appui. Ses activités lui permettent de produire des indicateurs tels que, par exemple, le nombre d'entreprises ou de structures créées, et le nombre de femmes chefs d'entreprise selon les tranches d'âge.

Au Mali, l'ANPE a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. A cet effet, cette agence est notamment en charge de la collecte, la centralisation, l'analyse et la diffusion des données relatives à l'emploi, ainsi que de la prospection et de la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs, et de la mise en relation de l'offre et de la demande. L'INPS est un régime général de sécurité sociale institué en faveur des travailleurs soumis au code du travail. Elle a pour mission de collecter les cotisations sociales des travailleurs inscrits dans son registre, et de fournir les prestations en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, ainsi que les allocations familiales et les pensions (vieillesse, invalidité, survivant). L'INPS a développé une base de données informatique dont l'accessibilité est temporairement suspendue aux utilisateurs.

Le Mali dispose également de trois autres organismes qui peuvent être considérés à la fois comme producteurs et utilisateurs d'information sur le marché du travail, à savoir la DNT, la DNE et la CPS. La DNT élabore les stratégies visant l'établissement de bonnes relations

professionnelles dans les entreprises, mène des études sur les conditions de vie et de travail des travailleurs, élabore la réglementation du travail, étudie les instruments internationaux du travail, et définit les stratégies de promotion de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail. Elle dispose de données statistiques qui, même si elles ne font pas l'objet de publications, restent disponibles. La DNE élabore la réglementation relative à l'emploi et en assure l'application, mène des recherches et des études sur l'emploi et propose des mesures de nature à soutenir l'emploi, conçoit et met en place le dispositif favorisant l'insertion professionnelle des jeunes, et effectue des études d'évaluation des dispositifs publics de promotion de l'emploi. La production de données de la DNE se fait principalement à travers l'exploitation des fichiers administratifs et des enquêtes. Il s'agit essentiellement de données sur la situation des demandeurs d'emploi et les emplois créés dans les secteurs privés et publics formels. Enfin, la CPS collecte, traite, anime, coordonne et contrôle toutes les activités de statistiques et de planification des onze secteurs qu'elle couvre. La production et l'analyse des statistiques du travail sont gérées par la CPS chargée de l'administration territoriale, de la sécurité intérieure, du travail et de la fonction publique.

Finalement, au Sénégal les autres producteurs de l'information sur le marché du travail sont la DSTE, la DE et l'IPRES. La DSTE réalise des études et des enquêtes sur le travail, la main d'œuvre, la sécurité sociale, et les syndicats et organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. En outre, elle collecte, traite, analyse et diffuse des données statistiques sur le marché du travail. La DSTE compte mettre en place un comité de pilotage du SIMT et encourager les échanges d'informations sur les données et les méthodologies entre les différents acteurs. Elle envisage également, en collaboration avec les autres producteurs de données, de réorganiser le dispositif de collecte de données auprès des entreprises afin d'avoir un questionnaire unique.

La DE est chargée de la mise en place d'un environnement favorable à la création d'emplois, et du développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Entre autres choses, elle élabore la politique de l'emploi, coordonne sa mise en œuvre, en assure le suivi et l'évaluation, et assure la collecte et la diffusion de l'information sur le marché de l'emploi. La DE est également chargée de coordonner l'équipe technique pour la formulation du programme pays pour la promotion du travail décent. Sur le plan institutionnel, il n'existe ni ANPE ni observatoire de l'emploi au Sénégal. Ces deux missions sont en réalité confiées à la DE qui malheureusement ne dispose pas du personnel suffisant. La DE participe aussi au processus de mise en œuvre du SDS, notamment sur le volet emploi. Au cours des prochaines années, elle va également mettre en œuvre, avec des financements nationaux, un projet de banque de données sur la sécurité sociale, l'emploi et les qualifications professionnelles.

Enfin, l'IPRES dispose d'un système d'information sur le marché du travail qui a pour objectif d'assurer la gestion des contractuels et des salariés du secteur privé et des collectivités. Ce système fournit des statistiques sur les salariés, en particulier sur les retraités. L'IPRES ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour répondre à toutes les demandes en statistiques sur l'emploi et la main d'œuvre.

4.2 Utilisateurs de l'information sur le marché du travail

Les utilisateurs de l'information sur le marché du travail sont généralement les centrales syndicales des travailleurs, le conseil national du patronat, les universitaires, les parlementaires, d'autres administrations publiques ou privées, et les partenaires techniques et financiers.

Le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB) a pour mission le développement de l'activité entrepreneuriale et la promotion des relations saines et équilibrées avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, en œuvrant à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise par des actions de plaidoyer et de participation efficiente à l'élaboration et au suivi des politiques économiques et sociales. Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) agit essentiellement pour la défense des intérêts matériels, moraux et professionnels de ses membres. Ses actions consistent principalement à contribuer à l'instauration d'un environnement propice à l'expansion du secteur privé en vue de promouvoir le développement économique et social, et à établir, avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement, des relations de partenariat afin de promouvoir un consensus dans l'appui aux réformes et modifier de manière qualitative les attitudes envers l'initiative privée.

Le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) est le seul syndicat des employeurs du pays. Il est en charge, entre autres, de définir et mettre en œuvre la politique visant le développement des entreprises, de réaliser des études techniques et économiques, de favoriser la formation des entrepreneurs, et de représenter les intérêts de l'ensemble de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des organismes internationaux.

Les centrales syndicales, telles la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB) ou l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), œuvrent toutes au renforcement des liens entre leurs membres. Elles appuient leurs initiatives et défendent leurs intérêts par des représentations nationales auprès des autorités publiques et administratives. Elles s'occupent notamment de défendre les droits et les intérêts des travailleurs, de veiller à l'application des lois à caractère social, et des conventions et recommandations internationales, et de renforcer le tripartisme et le dialogue social. Les syndicats n'ont généralement pas confiance dans les statistiques officielles du fait qu'elles sont fournies par l'Etat. Pour cette raison, elles produisent elles-mêmes des statistiques mais sont confrontées à la faiblesse des ressources humaines et techniques, à l'absence de service de production statistique en leur sein, et à la faiblesse des ressources financières pour la prise en charge des militants envoyés en mission.

Les universités comme, par exemple, l'Université d'Abomey Calabi (UAC) du Bénin, l'Université de Ouagadougou et l'Université de Bamako, assurent une mission de formation de ressources humaines et de recherche scientifique. Les domaines de recherche sont variés et comprennent également l'analyse de l'emploi et du marché du travail.

Au Bénin, la Direction de la Promotion de l'Emploi joue également un rôle dans le SIMT à travers le suivi, l'exécution et la coordination des actions visant le renforcement des capacités des personnes sans emploi qui cherchent à accéder à un premier emploi ou à l'auto-emploi. Elle contribue à l'amélioration de la formation professionnelle et est chargée d'élaborer et de

suivre la mise en œuvre de la politique nationale pour l'emploi. Au Burkina Faso, la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale participe au SIMT à travers l'étude, le suivi et l'évaluation des projets et des programmes du Ministère, et en veillant au renforcement des relations entre le Ministère et ses partenaires.

De nombreuses autres structures et organismes participent à des degrés divers au fonctionnement des SIMT. Il s'agit, par exemple, de l'Agence Pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) et du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) du Mali, et du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes (PAPEJ) et du Fonds National pour la Promotion des Entreprises et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) du Bénin.

4.3 Fonctionnement des SIMT

Il n'existe pas encore de cadre réglementaire de concertation entre les différents acteurs du SIMT au Bénin. L'INSAE est cité par presque tous les acteurs comme l'organe qui doit être au premier rang des producteurs de l'information sur le marché du travail. Les utilisateurs ont fondé leur espoir sur les résultats des opérations statistiques de grande envergure telles que l'EMICOV. Malheureusement, l'exploitation des données de l'enquête n'est pas optimale et très peu d'indicateurs sont publiés.

La stratégie de l'INSAE qui consiste à satisfaire des demandes spécifiques solvables n'est pas forcément comprise par les utilisateurs. En outre, les stratégies développées par les différents producteurs ne répondent pas réellement aux besoins des utilisateurs. Pour l'ANPE, les données produites par l'INSAE, dont les séries sont disjointes, sont diffusées avec retard, tandis que la DPE considère que ces données devraient être complétées par l'OEF pour qu'elles répondent à ses besoins. Mais l'OEF, créé en 2008, est très récent et n'a pas encore tous les moyens requis pour réaliser son travail. Il est important de renforcer les moyens de l'OEF pour la réalisation d'études spécifiques souvent demandées par des structures en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. Par ailleurs, la DPE avoue la difficulté réelle qu'elle a à formuler ses besoins en matière d'indicateurs statistiques sans un encadrement adéquat par des spécialistes. En ce qui concerne les syndicats, ils accèdent difficilement aux données statistiques officielles lorsqu'ils en font la demande.

La DGT reste le parent pauvre des producteurs de statistiques du travail. Son service de la main d'œuvre et de la statistique manque de moyens matériels et ne publie pas. Il sert plutôt de canal de transmission des questionnaires du BIT aux structures devant répondre à ces enquêtes internationales.

Les publications des résultats des enquêtes et les rapports d'analyse accusent généralement du retard et beaucoup d'indicateurs mesurables ne sont pas estimés et publiés. Il y a donc lieu de réfléchir à une stratégie de diffusion des données statistiques dans un pays où la discipline statistique est la moins perçue par la population.

Par ailleurs, Le BIT a appuyé en août 2010, l'organisation d'un atelier de réflexion dans le but d'améliorer la synergie entre les structures chargées de la production des données sur le marché du travail. L'atelier a recommandé la mise en place d'un cadre institutionnel nécessaire au développement du SIMT.

Le SIMT du Burkina Faso présente des forces certaines dont, notamment, une forte volonté politique de suivre la situation de l'emploi, une politique nationale de l'emploi et un plan d'action opérationnel, une structure fonctionnelle, l'ONEF, ayant pour vocation principale la centralisation, le traitement et l'analyse de l'ensemble des informations sur le marché de l'emploi, et de nombreuses enquêtes régulières auprès des ménages et quelques enquêtes auprès des entreprises.

Néanmoins, certaines faiblesses persistent dans le fonctionnement du SIMT. Il y a un manque de données fiables et à jour concernant certains aspects de l'emploi et de la main d'œuvre, et certaines variables ne sont pas observées de façon régulière et systématique. Par ailleurs, le système demeure en majorité centré sur l'emploi salarié et les informations existantes sur le secteur informel sont partielles, vieillissantes et progressivement déconnectées par rapport à des besoins qui s'affinent. Les capacités et les moyens sont limités pour assurer de façon efficace, régulière et en temps opportun la production et la diffusion d'une information sur le marché du travail pertinente et fiable. En outre, il y a un manque d'analyse approfondie de l'information recueillie et une faible culture de l'utilisation de l'information. Enfin, on constate une absence de mécanismes de coordination entre les producteurs de données, une incapacité de ces derniers à conjuguer leurs efforts ou à partager l'information et une absence de cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs potentiels des données.

Au Mali, grâce au Projet régional LMIS (Labour Market Information System) mis en œuvre par AFRISTAT, un comité national consultatif regroupant les différents acteurs du SIMT a été créé. Cependant, ce comité est encore jeune et n'a pas atteint son plein régime de fonctionnement.

Il n'y a pas de synergie entre les principaux producteurs de données. Par exemple, les informations publiées par le DOEF/ANPE sur le dialogue social, la protection sociale et la sécurité sociale, et qui sont validées par le comité consultatif, sont très maigres en information alors que les différents services chargés de produire ces données font partie de ce comité consultatif.

Globalement, les producteurs de données font face à des contraintes en ressources humaines et financières pour la production régulière et l'analyse des indicateurs sur le marché du travail, tandis que les utilisateurs dénoncent les problèmes liées à la disponibilité et à la qualité des données.

Il existe un cadre propice mais récent d'échanges sur les questions méthodologiques entre les producteurs, et de concertation avec les utilisateurs, pour une meilleure gestion de l'information.

En ce qui concerne la diffusion des données, les publications, souvent orientées vers la satisfaction des demandes payantes, accusent généralement du retard et beaucoup d'indicateurs mesurables ne sont pas estimés et publiés. L'accès à ces publications est généralement obtenu sur demande spécifique. Enfin, l'INPS devrait approfondir la réflexion sur la visibilité de ses informations statistiques qui sont très utiles pour la prévision et la gouvernance du marché du travail.

Le développement des statistiques sur l'emploi au Sénégal reste encore confronté à plusieurs contraintes. Le dispositif institutionnel de production des données sur le marché du travail est marqué par une insuffisante coordination des interventions du secteur public et du secteur privé ce qui affecte la qualité de la production de données et limite les analyses qui sont produites.

Les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables et sont le plus souvent incomplètes et parfois dépassées, et l'existence de plusieurs sources de données sur l'emploi, la formation et la sécurité sociale ne facilite pas la cohérence des données publiées. Les différentes structures productrices ont des difficultés à produire et à rendre disponibles, de façon régulière, des informations à jour, fiables et de qualité sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail et les relations entre la formation et l'emploi. D'autres difficultés se situent au niveau de la mise à disposition des utilisateurs des informations opérationnelles sur l'offre et la demande de la formation professionnelle, conformément aux besoins du marché de l'emploi. Toutes ces difficultés constituent un handicap majeur dans la conception et la formulation d'une politique de promotion de l'emploi dans le cadre d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le Sénégal ne dispose pas actuellement de données fiables et à jour sur l'emploi dans les secteurs formel et informel.

Les principaux producteurs ne développent pas de synergie dans les activités menées. En effet, même si les différents services chargés de produire ces données font partie du Comité sectoriel du SDS, il y a des problèmes en matière d'échanges d'information.

Il n'existe ni une agence nationale pour l'emploi ni un observatoire de l'emploi. Pour le moment, ces deux missions sont confiées à la Direction de l'Emploi qui a des problèmes de ressources humaines. La coordination du SIMT n'est pas totalement tranchée entre la Direction de l'Emploi et la Direction générale du travail.

Les producteurs de données manquent de personnel et de ressources financières, tandis que les utilisateurs dénoncent les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des données. La nécessité de mener une réflexion profonde sur la stratégie de diffusion des données par les principaux producteurs s'impose. Les enquêtes et les études ne sont pas réalisées de façon périodique avec un calendrier précis ce qui constitue une source de retard dans la mise à jour des données, et l'accès aux publications est souvent obtenu sur demande spécifique, la rentabilisation des activités primant sur la vulgarisation des informations produites.

5. Programmes pays du travail décent et coopération technique

5.1 Programmes nationaux de promotion du travail décent (PPTD)

Le Bénin a adopté en 2010 un programme pays pour la promotion du travail décent (PPTD) se déroulant sur la période 2010-2015 avec l'appui constant du BIT, tandis que le Burkina Faso a adopté en 2008 une politique nationale de l'emploi pour la période 2010-2012 qui affiche la nécessité d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail en vue de favoriser la promotion de l'emploi de qualité. En revanche, le Mali et le Sénégal ne disposent pas encore d'un PPTD; leur élaboration, avec l'appui technique du BIT, est actuellement en cours de finalisation.

Les priorités assignées au PPTD du Bénin sont le renforcement du dialogue social, la promotion d'emplois décents pour les jeunes par le développement d'entreprises durables, et la consolidation et l'extension de la protection sociale. Les résultats attendus de ce programme sont la mise en œuvre d'une charte sur le dialogue social, le renforcement des capacités des mandants tripartites pour la ratification et l'application effective des normes internationales du travail, la formulation et la mise en œuvre des stratégies, politiques, plans et programmes de promotion de l'emploi avec l'implication des partenaires sociaux, la mise en œuvre progressive d'un socle de protection sociale à travers la mise en place d'un régime d'assurance maladie universelle, et la mise en œuvre par les mandants tripartites des politiques de santé et de sécurité au travail dans les économies formelle et informelle. Le suivi et l'évaluation du PPTD du Bénin sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui du BIT.

La politique nationale de l'emploi du Burkina Faso s'articule autour de cinq objectifs stratégiques, à savoir promouvoir un environnement juridique et institutionnel favorable au travail décent, promouvoir le dialogue social, contribuer à la mise en place d'un socle de protection sociale, promouvoir la sécurité et la santé au travail, et renforcer l'action ciblée de promotion du travail décent. Ces objectifs stratégiques ont été traduits en actes opérationnels dont les objectifs immédiats définis sont, entre autres, de promouvoir un système national d'assurance maladie pour tous, de renforcer la prévention des risques professionnels, ou encore d'améliorer les conditions des femmes dans le milieu du travail.

5.2 Schémas directeurs de la statistique

Le Bénin s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2008-2012 qui a pour axes stratégiques la dynamisation institutionnelle du SSN, la production statistique adaptée, la promotion de l'utilisation et de la culture statistique, le développement qualitatif des ressources humaines, et le financement durable de la SNDS. Concernant l'amélioration des statistiques du travail et de la protection sociale, certaines actions ont été programmées comme, par exemple, l'élaboration et la validation d'un manuel de procédures pour chaque opération statistique spéciale (RGPH, EMICOV, Enquête 1-2-3),

la préparation et l'exécution des enquêtes légères intégrées et de la deuxième enquête de base EMICOV, l'exécution à un rythme annuel de l'enquête 1-2-3, et l'amélioration des statistiques sur la protection sociale.

Le Burkina Faso a adopté son premier schéma directeur de la statistique (SDS) en 2003 pour la période 2004-2009. Avec ce schéma directeur, le pays s'est véritablement engagé dans une approche programmatique et de systématisation de la planification pluriannuelle de l'ensemble des activités statistiques dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement du SSN. La mise en œuvre de ce schéma directeur a été marquée par la réalisation d'importantes réformes. Il s'agit principalement de la mise en place du conseil national de la statistique et de la mise à disposition d'importants crédits par le gouvernement pour la réalisation des opérations statistiques inscrites dans le plan d'action du SDS 2004-2009, en particulier celles d'envergure nationale comme le RGPH et le recensement général de l'agriculture (RGA). En dépit du renforcement et de la modernisation du système ces dernières années, certaines menaces pèsent sur le SSN, notamment la relative dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière de financement, la mobilité des cadres supérieurs statisticiens, et le risque institutionnel lié à un moindre engagement de l'Etat dans le développement de la statistique.

Le nouveau schéma directeur de la statistique du Burkina Faso, qui couvre la période 2011-2015, s'articule autour de quatre axes stratégiques : 1) la consolidation du cadre législatif, institutionnel et organisationnel, 2) l'amélioration de la production et de l'analyse des données statistiques, 3) l'amélioration de l'archivage, la diffusion et l'utilisation des données, et 4) le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières. En ce qui concerne l'axe 2, un certain nombre d'enquêtes sur l'emploi ont été programmées comme, par exemple, l'enquête légère sur l'emploi auprès des entreprises (2011, 2012, 2014 et 2015), l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (2014), le recensement des entreprises et des activités économiques/commerciales (2014), et l'enquête sur les risques professionnels, la sécurité et la santé au travail (2011).

Le schéma de développement de la statistique (SDS) du Mali, qui a couvert la période 2006-2010, avait pour objectifs le développement de la production et de l'utilisation des statistiques, le développement institutionnel et le financement durable du SSN. En ce qui concerne la production statistique, le plan d'action du SDS ne prévoyait pas spécifiquement la réalisation d'une enquête sur l'emploi auprès des ménages ou auprès des entreprises. Par ailleurs, l'EPAM, qui est pourtant la source la plus fournie en statistiques sur l'emploi, n'apparaissait pas directement parmi les enquêtes programmées.

Parmi les enquêtes à même de fournir des statistiques sur l'emploi qui figurent dans le SDS, un certain nombre a déjà été mis en œuvre, notamment l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) de 2006, l'enquête malienne sur l'utilisation du temps de 2008, le RGPH de 2009, et l'ELIM de 2010.

Enfin, le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) du Sénégal, qui couvre la période 2008-2013, constitue le cadre sur lequel s'appuie le SSN pour la production d'une information

statistique en adéquation avec les besoins des utilisateurs. La SDS du Sénégal s'articule autour de quatre axes fondamentaux, à savoir (i) le renforcement du dispositif institutionnel, (ii) l'amélioration de la qualité des produits statistiques, (iii) la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche, et (iv) le renforcement des capacités pour un système statistique efficace.

Afin d'améliorer la qualité des produits statistiques, la mise en œuvre du SDS prévoit de produire et de diffuser les données selon les normes établies et dans les délais fixés, et de disposer de statistiques les plus désagrégées possibles. Par ailleurs, la production statistique devra s'orienter vers une meilleure satisfaction de la demande, et rendre plus facile l'accès aux utilisateurs des produits diffusés.

5.3 Projets de coopération technique

La coopération technique et financière portant sur l'amélioration des statistiques du travail est apportée par plusieurs partenaires, notamment le BIT, l'Union européenne, le PNUD, l'Agence Suédoise de Développement et d'Intégration (ASDI), la Coopération Danoise et AFRISTAT.

Le BIT a appuyé au Bénin l'organisation d'un atelier de réflexion sur la mise en place d'un cadre réglementaire de concertation des principaux producteurs de l'information sur le marché du travail, et a contribué à l'élaboration et à l'adoption des PPTD du Bénin et du Burkina Faso. Il aide par ailleurs ces pays à la mobilisation des financements. Au Sénégal, le BIT appuie la formulation de projets dans le domaine de l'emploi et contribue également à l'élaboration du PPTD. Dans le cadre de ce programme, le BIT apporte son aide au Sénégal dans la réalisation d'une étude préliminaire qui vise à cerner les déficits en matière de travail décent. Enfin, au Mali le BIT a mis en œuvre, avec l'appui financier de l'Union européenne, un projet dénommé « tackle child labour through education » qui bénéficie également à d'autres pays Africains, des Caraïbes et du Pacifique. Des actions ont été menées à Bamako et dans les régions de Kayes et de Ségou dans le cadre de ce projet. Celles-ci ont porté sur la lutte contre le travail des enfants dans l'orpaillage, le travail des enfants et le VIH/SIDA, l'éducation des enfants et le travail dans l'agriculture, et la lutte contre la migration professionnelle précoce.

L'Union européenne a également financé un vaste projet de partenariat pour la gestion des migrations professionnelles (PGMP) dont les pays bénéficiaires sont le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal. Ce projet d'envergure régionale est géré par le Groupement Interprofessionnel (GIP International) dans le cadre d'un consortium d'institutions de l'Union européenne. Dans le cadre de ce projet, le Bénin a prévu d'élaborer un répertoire opérationnel des métiers (ROME), et de mettre en place une base de donnée intitulée « accueil emploi ».

Au Mali, l'Union européenne a financé pour la période 2010-2012 un projet d'appuis institutionnels pour la mise en œuvre du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'amélioration des

outils méthodologiques et techniques de pilotage du CSCRP. Il vise à fournir une assistance technique de long terme au SSN dans le but d'améliorer sa capacité à alimenter le cadre d'évaluation de la performance du CSCRP et des OMD.

Enfin, l'Union européenne a mis en place et financé un projet d'appui au renforcement des capacités du SSN au Burkina Faso qui est arrivé à terme en 2008. Ce projet a contribué à la mise en œuvre du schéma directeur de la statistique et à l'amélioration du fonctionnement du système statistique à travers le développement des capacités institutionnelles et techniques du SSN.

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures productrices de données du SSN au Burkina Faso, une coopération a été établie avec l'Office national suédois de la statistique (SCB) avec le financement de l'ASDI. Cette coopération comporte deux orientations : i) l'assistance dans le développement des statistiques économiques (établissement d'un répertoire des entreprises), sociales (enquêtes sur les conditions de vie des ménages), environnementales, agricoles, ainsi que celles en rapport avec le commerce extérieur, et ii) le soutien au renforcement des infrastructures, à la gestion et aux technologies informatiques, ainsi que la formation aux méthodologies et aux logiciels statistiques.

L'ASDI finance également, à hauteur de 690 millions de FCFA, l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) du Mali qui, dans sa première année, est à l'étape de projet. L'EMOP est une enquête nationale qui sera réalisée en 2011 et dont l'objectif général est d'intégrer les différentes enquêtes sociodémographiques sous forme de modules dans une seule enquête afin de réduire les coûts de réalisation.

La Coopération danoise est présente au Bénin, au Burkina Faso et au Mali. Dans les deux premiers pays, elle finance le projet «Compétences pour l'emploi des jeunes et développement rural en Afrique occidentale et australe», et au Mali elle finance le programme d'appui à la promotion de l'emploi dans le secteur privé (PAPESPRIM). Dans l'une des composantes du PAPESPRIM figure la mise en place d'un SIMT. A cet effet, le projet prévoit de regrouper dans une base de données dynamique et interactive les informations collectées, traitées et actualisées selon une périodicité bien définie. Une liste de 92 indicateurs relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle ont été également définis dans le cadre de ce projet.

Au Bénin, le PNUD a mis en place le Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes (PAPEJ) et le Millenium Challenge Account (MCA) contribue au financement de l'EMICOV réalisée par l'INSAE.

Finalement, l'ACBF finance au Mali le projet LMIS mis en œuvre par AFRISTAT. Dans le cadre de ce projet, plusieurs activités sont menées pour le développement du SIMT. Par ailleurs, AFRISTAT a toujours apporté son appui aussi bien à l'INSTAT pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages qu'à toute autre structure sectorielle intéressée par la production et l'analyse des statistiques du travail.

6. Plans de renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Des actions portant à la fois sur les aspects institutionnels et techniques peuvent être mises en œuvre, avec l'appui éventuel des partenaires techniques et financiers, pour améliorer les SIMT et permettre le suivi des indicateurs du travail décent. Ces actions sont présentées ci-dessous.

1. Créer ou renforcer le comité national consultatif, de suivi ou de coordination du SIMT dans le but d'améliorer la synergie entre les acteurs, notamment à travers l'organisation de rencontres régulières.

La composition du Conseil National du Travail (CNT) du Bénin pourrait être élargie à d'autres structures impliquées dans la formulation ou la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

Au Burkina Faso, à l'instar du Conseil national de la statistique, il est nécessaire d'avoir un comité de coordination du SIMT regroupant les producteurs et les utilisateurs, y compris les partenaires sociaux.

Au Mali, il convient de pérenniser et renforcer le rôle du Comité National Consultatif (CNC) et, si possible, de créer un Conseil National de l'Emploi dont le CNC constituera une cellule d'experts.

Dans le but d'améliorer la synergie entre les acteurs, le Sénégal devra accélérer la création du CNT.

2. Renforcer les capacités des acteurs du SIMT dans l'exploitation des bases de données administratives et des données d'enquêtes, en vue de produire suffisamment d'indicateurs sur le travail décent à des coûts moins onéreux.

Les sources de données sont sous-exploitées pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent. Une exploitation optimale des différentes sources de données peut être faite. Des appuis nécessaires peuvent être apportés par le BIT ou toute autre structure sollicitée. De même, il est important d'assister les structures qui gèrent des bases de données administratives sur le marché du travail dans la production d'indicateurs conformes à l'Agenda du travail décent.

3. Développer une coordination des appuis des partenaires techniques et financiers pour les rendre plus efficaces et complémentaires.

Les partenaires techniques et financiers appuient le développement de l'information sur le marché du travail. Toutefois, il n'est pas démontré qu'il existe un cadre de concertation entre ces partenaires afin de rendre efficaces leurs actions. Un reporting des projets d'amélioration des SIMT devrait servir de support de réflexion pour la coordination des actions.

En outre, il convient, de façon spécifique dans le pays en question, de :

Bénin

- Développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent.
- Réfléchir au sein du Comité National de Suivi du SIMT à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité du SIMT.

Burkina Faso

- Développer au sein de l'ONEF une base nationale de données sur le SIMT qui rassemble les informations sur les différents indicateurs du marché du travail.
- Améliorer l'utilisation des registres et des fichiers administratifs qui contiennent une mine d'informations souvent sous-utilisées.

Mali

- Eriger le DOEF en direction avec une gestion autonome pour permettre à cette structure de répondre efficacement aux besoins de ses interlocuteurs.
- Intégrer dans le prochain SDS un programme annuel d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages dans le but de produire de façon régulière les indicateurs clés du marché du travail, et en particulier les indicateurs du travail décent.
- Inscire le bilan de l'emploi dans le programme des enquêtes auprès des entreprises avec une périodicité annuelle, et insérer dans son questionnaire des questions qui permettront de mesurer les indicateurs sur la protection sociale et le dialogue social.
- Appuyer la Direction Nationale de l'Emploi dans la mise en place de la base de données sur l'emploi dans le cadre du PAPESPRIM.
- Réfléchir au sein du Comité National de Suivi du SIMT à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité du SIMT.

Sénégal

- Développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent.
- Renforcer le dispositif de diffusion de l'information.
- Améliorer l'exploitation des données nationales à travers une responsabilisation des acteurs du SSN dans la production d'indicateurs du travail décent, et renforcer le processus d'harmonisation et de coordination entre l'ANSD et les acteurs sectoriels du SSN.
- Elaborer un manuel de référence pour la production et la diffusion des données statistiques, en particulier concernant le travail décent.

- Clarifier, structurer et régulariser les mécanismes d'échanges et de communication entre les acteurs du SSN sur les indicateurs du travail décent.
- Engager un processus participatif Etat-SSN-Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre d'un mécanisme stable et durable de financement des opérations de production statistique.
- Accélérer la mise en œuvre du SDS 2008-2013, ce qui apporterait des solutions à plusieurs problèmes de coordination et d'harmonisation entre les acteurs du SSN.

7. Conclusion

La revue des SIMT au Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal a permis d'éclairer les forces et les faiblesses des systèmes sur le plan technique et institutionnel. Sur le plan technique, il existe plusieurs sources de données à même de calculer et d'analyser des indicateurs sur le marché du travail, en particulier sur le travail décent. Cependant, on constate que très peu d'indicateurs sont estimés et publiés alors qu'ils sont nombreux à être mesurable à partir des sources de données existantes. La principale raison de la non-disponibilité des indicateurs du travail décent est la sous-exploitation des sources de données, les producteurs de données n'ayant pas pour habitude de les produire.

La mise en œuvre d'ajustements des questionnaires et des supports de collecte pour mesurer les indicateurs manquants est subordonnée à l'examen des contraintes telles que la surcharge des questionnaires, la lassitude des enquêtés et le coût inhérent à la collecte des données supplémentaires.

Sur le plan institutionnel, il apparaît que les acteurs des SIMT continuent d'évoluer en ordre dispersé et que la synergie entre producteurs de données est encore à l'état embryonnaire. Par ailleurs, il y a des problèmes de subsidiarité entre certains acteurs et les besoins en statistiques des utilisateurs de données sur le marché du travail ne semblent pas être réellement satisfaits.

Ce rapport recommande notamment de créer ou renforcer les comités nationaux consultatif, de suivi ou de coordination des SIMT dans le but d'améliorer la synergie entre les acteurs, de renforcer les capacités des acteurs des SIMT dans l'exploitation des bases de données administratives et des données d'enquêtes, de développer une coordination des appuis des partenaires techniques et financiers pour les rendre plus efficaces et complémentaires, et de réfléchir à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité des SIMT.

Annexe A : Sigles et abréviations

ACBF	African Capacity Building Foundation
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASDI	Agence Suédoise de Développement et d'Intégration
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CIF-OIT	Centre International de formation de l'OIT à Turin
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CITP	Classification Internationale Type par Profession
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National du Travail
D1	Premier Décile
D9	Neuvième Décile
ENTE	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
LMIS	Labour market information system
MCA	Millenium Challenge Account
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PGMP	Programme de Gestion des Migrations Professionnelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PPTD	Programme pays pour la promotion du travail décent
RECAP	Renforcer les capacités pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent
SIMT	Système d'information sur le marché du travail
SSN	Système statistique national
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VIH/SIDA	Virus d'immuno-déficience humain/syndrome d'immuno-déficience acquis

Bénin

CGTB	Confédération Générale des Travailleurs du Bénin
CNPB	Conseil National du Patronat du Bénin
CNSST	Commission Nationale de Sécurité et de Santé au Travail
DGT	Direction Générale du Travail
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PAPEJ	Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes
RGE	Recensement Général des Entreprises
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
UAC	Université d'Abomey Calabi

Burkina Faso

CES	Conseil Economique et Social
CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabè
DSIP	Direction de la statistique, de l'informatique et de la prospective
EA/QUIBB	Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages
EESI-BK	Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Burkina Faso
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête multisectorielle continue
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MTSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale
OES	Observatoire Economique et Social
ONEF	Observatoire national sur l'emploi et la formation
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
SCAD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

Mali

APEJ	Agence Pour l'Emploi des Jeunes
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNT	Direction Nationale du Travail
DOEF/ANPE	Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'ANPE
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête Modulaire Permanente auprès des Ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSTAT	Institut National de la Statistique
LMIS	Labour Market Information System
PAPESPRIM	Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali

Sénégal

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BADIS	Base de données des indicateurs socioéconomiques
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DPEE	Direction de la prévision et des études économiques
DSTE	Direction de la Statistique du Travail et des Etudes
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
SDS	Schéma Directeur de la Statistique

Annexe B : Sources de données sur le marché du travail

Tableau B1 : Sources de données existantes pertinentes pour l'Agenda du travail décent

Pays	Source de données	Organisme responsable	Année de réalisation	Champ couvert	Périodicité
Bénin	Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages	INSAE	2007	National	5 ans pour les enquêtes de base et 2 ans pour les enquêtes de suivi
	Enquête nationale sur le travail des enfants	OIT, INSAE	2008	National	Ponctuelle
	Recensement Général des Entreprises	INSAE	2008	National	5 ans
	Base de données de la CNSS	CNSS		National	Activité permanente
Burkina Faso	Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages	INSD	2007	National	Annuelle mais la prochaine enquête n'aura lieu qu'en 2011
	Enquête nationale sur le travail des enfants	INSD	2006	National	Ponctuelle
	Recensement industriel et commercial	INSD	2009	Agglomérations denses en activités économiques	5 ans
	Base de données de la CNSS	CNSS		National	Mensuelle
	Base de données de la DSIP du MTSS	DSIP/MTSS		National	Semestrielle
Mali	Enquête permanente auprès des ménages	DOEF/ANPE	2007	National	3 ans
	Bilan de l'emploi 2008 : secteur moderne	DOEF/ANPE	2009	National	2 ans
	Enquête sur le travail des enfants	OIT, INSTAT	2005	National	Ponctuelle
	Enquête démographique et de santé	INSTAT	2006	National	5 ans
	Base de données Malikunnafoni	INSTAT		National	Systématique
	Base de données schéma INPS	INPS		National	Activité Permanente

Tableau 1 : Suite

Pays	Source de données	Organisme responsable	Année de réalisation	Champ couvert	Périodicité
Sénégal	Enquête de suivi de la pauvreté	ANSD	2005	National	5 ans mais cette périodicité n'est pas respectée
	Enquête Nationale sur le travail des enfants	ANSD	2005	National	Ponctuelle
	Base de données des indicateurs socioéconomiques	ANSD		National	Activité permanente
	Base de données des participants	IPRES		National	Activité permanente
	Application de la Caisse de sécurité sociale	CSS		National	Activité permanente
	Base de données sur les entreprises	DPEE		National	Activité permanente

Annexe C : Mesure du travail décent

Tableau C1 : Disponibilité des indicateurs sur le travail décent

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Possibilités d'emploi (1+2)	M – Ratio emploi /population, 15-64 ans (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	M – Taux de chômage (S)	Estimé et publié dans l'EMICOV 2007, rapport de synthèse, mai 2009, INSAE	Mesuré et publié QUIBB_2007	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesuré et publié ESPS 2005
	M – Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	M – Emploi informel (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	A mesurer à partir de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel de 2011	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesuré et publié ESPS 2005
	A – Taux d'activité de la population, 15-64 ans	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Estimé et publié de QUIBB_2007, INSD	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	A – Taux de chômage des jeunes, 15-24 ans (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Estimé et publié de QUIBB_2007, INSD	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	A – Chômage par niveau d'instruction (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Estimé et publié de QUIBB_2007, INSD	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Non mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Emploi d'après la situation dans la profession (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesuré et publié à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Non mesurable à partir des données disponibles

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Gains adéquats et emploi productif (1+3)	M – Travailleurs pauvres (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable dans EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	M – Taux de bas salaires (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Rémunération horaire moyenne dans certaines professions (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salaires réels moyens (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données de l'EPAM 2007 et des séries d'indice harmonisé de prix à la consommation (IHPC) publiés par l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salaire minimum en pourcentage du salaire médian	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Indice des salaires dans le secteur manufacturier	Mesurable à partir des données de l'EMICOV 2007 et des séries d'indice de prix à la consommation publiés par l'INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE et des séries d'indice de prix à la consommation publiés par l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle (S)	Non Mesurable	Non mesurable	Mesurable à partir des données du Bilan de l'emploi dans le secteur moderne de 2008, DOEF/ANPE	Non mesurable
Horaires décents (1+3)	M – Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine; durée «habituelle») (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Non mesurable	Estimé et publié dans Tableaux d'analyse de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE.	Mesurable à partir de l'ENTES 2005
	A – Heures habituellement travaillées (tranches horaires types) (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Non mesurable	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurer à partir de l'ENST 2005

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Horaires décents (1+3)	A – Heures travaillées par an et par personne (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Non mesurable	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)	Estimé et publié dans l'EMICOV 2007, rapport de synthèse, mai 2009, INSAE	Non mesurable	Estimé et publié dans Tableaux d'analyse de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Non mesurable
	F – Proportion de personnes occupées bénéficiant de droit de Congés annuels payés	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir de l'ESPS 2005
Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée (1+3)	F – Horaires de travail atypiques/inhabituels	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	F – Protection de la maternité	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir (1+3)	M – Travail des enfants	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'ENTE 2008, OIT, INSAE	Estimé et publié par ENTE 2006, INSD	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'ENTE 2005, INSTAT ou DNSI (à vérifier)	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	A – Formes dangereuses de travail des enfants (S)	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'ENTE 2008, OIT, INSAE	Estimé et publié par ENTE 2006, INSD	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'ENTE 2005, INSTAT ou DNSI (à vérifier)	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	F – Autres pires formes de travail des enfants (S)	Non mesurable	Estimé et publié par ENTE 2006, INSD	Non mesurable	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	F – Travail forcé (S)	Non mesurable	Non mesurable (identifier les formes de travail forcé et les intégrer dans l'ENTE)	Non mesurable	Non disponible
Stabilité et sécurité du travail (1, 2+3)	M – Pourcentage d'emplois non permanents (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007, EICVM_2009-2010	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	M – Durée moyenne en mois des emplois non permanents (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir des données du Bilan de l'emploi dans le secteur moderne de 2008, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Stabilité et sécurité du travail (1, 2+3)	A – Effectifs des travailleurs occasionnels ou journaliers (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de QUIBB_2007	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Revenu moyen mensuel des travailleurs occasionnels/ journaliers (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM_2009-2010	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
Egalité de chances et de traitement dans l'emploi (1, 2+3)	M – Ségrégation professionnelle selon le sexe	Non mesurable	Non mesurable (ajout des questions dans EICVM)	Non mesurable	Non mesurable
	M – Proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir du RGPH 2006	Estimé et publié dans la base de données Malikunnafoni	Mesurable à partir du RGPH
	A – Ecart salarial entre hommes et femmes (salariés permanents)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM 2009-2010	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/ professionnelle des travailleurs migrants	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Sécurité du milieu de travail (1+3)	M – Taux de lésions professionnelles mortelles	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Mesuré par la CSS
	A – Taux de lésions professionnelles non mortelles	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Mesuré par la CSS
	A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Mesuré par la CSS

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Sécurité du milieu de travail (1+3)	A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Mesuré par la DSTE
Sécurité sociale (1+3)	M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel 2011	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'IPRES et de la CSS
	A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages	Mesurable à partir des données de l'Annuaire de statistiques sanitaires, 2006, SNIGS/DPP, 2006	Mesurable à partir des comptes nationaux de la santé	Non mesurable	Mesurable à partir des données de la CSS, de l'IPRES et de l'ESPS
	A – Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé (de base) (S)	Estimé et publié par l'INSAE dans « Tableau de bord social 2008 », Août 2009	Mesurable à partir de l'EDS réalisée par l'INSD	Mesurable à partir des données de l'EDS réalisée par l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	F – Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension (S)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	QUIBB_2007	Mesurable à partir de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de la CSS et de l'IPRES
Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs (1+4)	M – Taux de syndicalisation (S)	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	M – Taux de couverture de la négociation collective (S)	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective)	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
	A – Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Mesurable mais non publié

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Contexte économique et social du travail décent	C – Enfants non scolarisés (% par âge) (S)	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'ENTE 2008, OIT, INSAE	Mesurable à partir d'ENTE_2006, QUIBB_2007, EICVM_2009-2010	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS et de l'ENST 2005
	C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH	Estimé et publié dans le rapport d'analyse de l'EDSB III, 2007, INSAE	Mesurable à partir de l'EDS	Non mesurable	Non mesurable
	C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)	Estimable à partir des données de l'EMICOV 2007 (nombre de salaries) et les estimations du PIB publiées par l'INSAE dans « Tableau de bord social 2008 », Août 2009	Mesurable à partir d'EICVM	Estimable à partir des données de l'EPAM 2007 (nombre de salaries) et les estimations du PIB publiées par l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ANSD
	C – Inégalité des revenus (rapport interdécile D9/D1, revenus ou consommation)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM	Mesurable à partir des données de l'ELIM 2006 disponibles à l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	C – Taux d'inflation (CPI)	Séries mensuelles d'indice harmonisé de prix à la consommation à Cotonou publiées par l'INSAE sur son site.	Mesurable à partir des données des indices harmonisés des prix à la consommation de l'INSD	Séries mensuelles d'indice harmonisé de prix à la consommation à Bamako publiées par l'INSTAT	Mesuré par l'ANSD et publié mensuellement
	C – Emploi par branche d'activité économique	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Estimé et publié par RGPH 2006, INSD, QUIBB_2007 et EICVM	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	C – Taux d'alphabétisation des adultes (S)	Estimé et publié par l'INSAE dans « Tableau de bord social 2008 », Août 2009	Estimé et publié par QUIBB_2007, INSD	Estimé et publié dans le rapport préliminaire l'ELIM 2006 par l'INSTAT	Estimé et publié par l'ESPS en 2005
	C – Part du travail dans le PIB	Mesurable à partir des données de l'EMICOV 2007 et les séries de comptes nationaux produits par l'INSAE	Mesurable à partir de EICVM et la série des comptes nationaux produits par l'INSD	Mesurable à partir des données de l'EPAM 2007 du DOEF/ANPE et les séries de comptes nationaux produits par l'INSTAT	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005 et des comptes nationaux moyennant un retraitement des données

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Contexte économique et social du travail décent	C (supplémentaire) – PIB réel par habitant en PPA en dollars E.-U. (niveau et taux de croissance)	Mesurable à partir des séries de comptes nationaux fournis par l'INSAE et les séries de PPA disponibles dans les bases de données internationales	Mesurable à partir des séries de comptes nationaux de l'INSD et les séries de PPA disponible dans les bases de données internationales	Mesurable à partir des séries de comptes nationaux fournis par l'INSTAT et les séries de PPA disponibles dans les bases de données internationales	Mesurable à partir des données des comptes nationaux
	C (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Calculable à partir du RGPH 2006, INSD	Estimé et publié dans le rapport d'Analyse des résultats de l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir de l'ESPS 2005
	C (supplémentaire) – Inégalité des salaires/des revenus (rapport interdécile D9/D1) (s.o.)	Mesurable à partir de l'EMICOV 2007, INSAE	Mesurable à partir d'EICVM et enquête sur l'emploi et le secteur informel	Mesurable à partir des données l'EPAM 2007, DOEF/ANPE	Mesurable à partir de l'ESPS 2005